

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 8 MESSIDOR, an 5^e. de la République française.
(Lundi 26 Juin 1797, (vieux style))

(DICCERE VERUM QUID VETAT?)

Plantation de l'arbre de la liberté à Venise. — Mécontentement des sujets de cette défunte république. — Nouvelle révolte de quelques vaisseaux de la flotte anglaise. — Plaintes sur la vente des presbytères. — Ordre donné à Buonaparte par le directoire, de respecter l'alliance des suisses. — Nouvelles réclamations au conseil, sur le sort qu'on fait éprouver à Gènes.

Cours des changes du 7 messidor.

Amst. Bco. 60 $\frac{2}{3}$ 62	Bon $\frac{1}{2}$ 34 l. 35 l.
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$ 60	Or fin 102 l. 15 s.
Hamb. 185 183	Lingot d'arg. 50 l. 12 s. 6
Mad. 11 l. 13 s. 9 d.	Piastre 5 l. 4 s. 3 d.
Idem effect. 13 l. 15 s.	Quadruple 79 l. 5 s.
Cadix 11 l. 13 s. 9 d.	Duc. d'Hol. 11 l. 6
Idem eff. 13 l. 15 s.	Souverain 33 l. 15
Gènes 92 90	Guinée 25 l. 2
Livourne 101 100	Café Martinique 40 à 41 s.
Basle 1 $\frac{3}{4}$ 4 $\frac{3}{4}$	Idem S. Dom. 36 à 38 s.
Lyon 1 $\frac{1}{2}$ p. à 10 j.	Sucre d'Hamb. 42 s. 45 s.
Marseille 1 p. à 10 j.	Idem d'Orl. 41 s.
Bordeaux 1 p. à 10 j.	Sav. de Mars. 15s. 6d 15s 9
Lausanne 2 5 $\frac{1}{2}$ p. à 10 j.	Chandelle 13 s.
Lond. 25 l. 5 24 l. 15 s.	Huile d'olive 23 24 s.
Ins. 26 10 15 s. 27 l.	Espirit $\frac{3}{4}$ 400 l. à 405 l.
Bon $\frac{1}{2}$ 17 10 s. 18 5 18 l.	Eau-de-v. 22d. 29ol. 33o
Mandat.	Sel 4l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Venise, le 7 juin, (19 prairial).

Dimanche dernier, la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté a eu lieu avec beaucoup d'appareil. Toutes les avenues de la place Saint-Marc étoient occupées par des troupes françaises et vénitiennes, ayant plusieurs pièces de canon. A neuf heures du matin, la municipalité se rendit sur cette place. Le président ayant prononcé un discours au peuple, on se rendit à l'église Saint-Marc, où le *Te Deum* fut chanté. Ensuite la municipalité retourna sur la place; et le président prononça de nouveau un discours, à la suite duquel on jeta au feu le livre d'or, où étoient inscrites les noms des patriciens, ainsi que tous les attributs de l'autorité du doge. Ces objets ayant été détruits par les flammes, les municipaux se rassemblèrent autour de l'arbre de la liberté, qu'ils affermirent sur le sol, avec de la terre et de l'eau. Le bruit du canon, le son des cloches (qui existent encore), une musique bruyante, exécutant des airs patriotiques, accompagnèrent et suivirent cette cérémonie. Le soir, la

place Saint-Marc fut illuminée, ce qui eut lieu les deux jours suivans. Il n'y eut qu'un très-petit nombre d'habitans qui assistèrent à cette solennité: on n'y remarqua aucune démonstration d'allégresse. En général, le peuple vénitien paroît regretter l'ancien gouvernement; la municipalité même semble peu satisfaite de son existence actuelle; et on croit qu'elle sera changée en grande partie à l'arrivée du général Buonaparte, que l'on dit très-prochaine.

Les religieux qui occupent les îles Saint-Georges, Saint-Michel et Saint-Secund, ont reçu ordre de les évacuer sous trois jours, pour faire place aux troupes françaises qui doivent y être logées.

Padoue, Treviso, Vicence, Brescia, Crema, Bergame, etc. ne paroissent pas disposées à former une union avec nous; on croit que le sort de cette partie de l'Italie dépend d'arrangemens secrets entre la France et l'Autriche.

Il a été envoyé des députés dans nos îles du Levant, ainsi que dans l'Istrie et dans la Dalmatie, pour y établir le régime démocratique.

ALLEMAGNE.

Vienne, 10 juin, (22 prairial).

D'après les rapports les plus récents de notre armée d'Italie, nos troupes sont entrées sur le territoire vénitien, et les armes impériales y ont déjà été arborées dans quelques villes.

L'ambassadeur de la Porte Ottomane, qui doit résider ici, est arrivé, le 27 mai, à Hermanstadt.

Le prince Repnin est attendu ici de la part de la Russie; on prétend que le principal objet de sa mission est de prendre avec notre cour des arrangemens relativement à la Pologne.

A l'égard de ce malheureux pays, effacé en quelque sorte de la carte politique de l'Europe, des avis officiels de la Galicie nous apprennent qu'il s'est rassemblé dans la Moldavie et la Valachie un corps de polonais, dont le but seroit d'opérer une nouvelle révolution dans leur patrie, et d'y établir un gouvernement semblable à celui de la France; ils cherchent par leurs intérêts les habitans et sur-tout la noblesse; un grand nombre de

ces polonais sont à cheval ; la plupart portent un habit bleu, veste et culotte rouges et un plumet tricolor à leur chapeau. Malgré la paix signée entre l'Autriche et la France, ils se flattent de l'assistance de leur compatriote, le général Dombrowski, qui commande en Italie une légion polonaise, formée sous les auspices de Buonaparte.

Il en est qui pensent que l'empereur de Russie, voyant à regret l'anéantissement de la Pologne et la spoliation du roi Stanislas-Auguste, auquel il porte une affection particulière, désireroit revenir sur le dernier partage, en agrandissant énormément la puissance prussienne, n'a pas augmenté à proportion celle de l'Autriche. Telles sont les idées dont on s'entretient ; mais du moins est-il certain que les deux cours impériales ont repris leur intimité précédente.

Olmutz, 3 juin. (15 prairial.)

Le général Buonaparte, ainsi que l'ont annoncé plusieurs papiers de France, avoit en effet demandé, au cabinet impérial, la liberté du ci-devant marquis de Lafayette et des autres prisonniers français détenus à Olmutz. Sa majesté impériale y a consenti, sous la condition que les princes et princesses de la maison de Bourbon, encore détenus en France, tels que le prince de Conti, la duchesse d'Orléans, etc., fussent également mis en liberté et réintégrés dans leurs biens. En attendant la décision du gouvernement de la république française sur ces objets délicats, les prisonniers d'Olmutz sont toujours détenus.

(Gaz. d'Olmutz.)

ANGLETERRE.

Londres, 19 juin.

Il est arrivé hier à Douvres un parlementaire français, avec des dépêches du directoire exécutif, dont l'importance a donné lieu à la tenue d'un conseil secret, à l'issue duquel le bruit s'est répandu que nos ministres avoient résolu de ne traiter avec la France que de concert avec les deux alliés qui nous restent, la Russie et le Portugal. Ce qui donne quelque croyance à ce bruit, c'est que deux messagers sont en effet, partis aujourd'hui, l'un pour Pétersbourg, et l'autre pour Lisbonne, et que les fonds ont éprouvé une nouvelle baisse, les trois pour cent consolidés étant tombés à 51.

Le gouvernement a aussi reçu des dépêches de sir Morton Eden, notre ambassadeur à Vienne, qui donne de nouveaux détails sur les conditions des préliminaires de paix entre cette cour et la république française. Ces conditions sont, l'intégrité du corps germanique, la cession des Pays-Bas, et d'une partie de la Lombardie, de la part de l'empereur, auquel la France donneroit en échange le Véronais, le Vicentin et une partie du territoire de Terre-Ferme de la république de Venise. On parle aussi de la rétrocession de Mantoue de la part de la France, ainsi que de quelques autres places qui lui serviroient de lien et de communication avec la Terre-Ferme de Venise. L'on ajoute que les deux gouvernements sont convenus de se garantir les possessions respectives que chacune des deux parties seroit convenue de céder à l'autre. M. East, le messager qui a apporté ces dépêches, rapporte que les français ont saisi toutes les propriétés anglaises à Venise, et particulièrement

(2)

une somme très-considérable que S. M. B. avoit déposée à la banque de Venise.

Il y a eu vendredi soir, conseil privé pour délibérer sur le mode d'après lequel devoient être jugés les révoltés de la flotte du Nord. Il a été résolu qu'attendu que le délit ne pouvoit donner lieu à la discussion d'aucune question extraordinaire, un jugement sommaire en imposeroit davantage pour l'exemple. En conséquence, l'ordre qui avoit été donné pour l'organisation d'une commission civile et spéciale, a été révoqué, et le bureau de l'amirauté, a reçu l'injonction d'expédier les lettres et commissions d'usage, pour autoriser le vice-amiral Buckner à convoquer une cour martiale à bord du Neptune, de 98 canons, et de faire traduire immédiatement devant elle les prisonniers prévenus d'avoir pris part à la révolte. Parker sera jugé mercredi matin.

Les lettres de Sheerness, en date d'hier, annoncent que l'on s'est encore une fois trop empressé d'annoncer que les derniers vaisseaux de la flotte du Nord s'étoient rendus. Il est bien vrai que le Montague, le Belliqueux et l'Inflexible, de 74, et la corvette le Swan avoient appareillé et dirigé leur route pour Sheerness ; mais il est très-vrai aussi, qu'après avoir fait quelques milles, ils ont serré le vent, et sont retournés bientôt après à leur premier mouillage, où ils sont encore dans la ferme résolution de ne pas se rendre, à moins d'un pardon général pour tous les équipages, et même pour les délégués.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, du premier messidor.

Le général en chef Moreau vient d'annoncer à l'administration municipale de cette commune, que d'après une convention faite entre lui et l'archiduc Charles, la libre navigation du Rhin, depuis Mayence jusqu'ici, venoit d'être établie. Cette nouvelle a fait d'autant plus de plaisir, que l'on commençoit à avoir quelques doutes sur une paix prochaine, mais cette mesure pacifique les détruit totalement.

Rouen, 2 messidor.

Le tribunal criminel vient de rendre un jugement qui acquitte et met en liberté MM. Regnault et Gohin, deux prêtres déportés qui étant rentrés, avoient été traduits devant lui, et le commissaire du directoire, l'accusateur public et le tribunal ont pensé unanimement que les prêtres déportés pouvoient rentrer en France.

PARIS, 7 messidor.

... Quelques journalistes publient qu'un courier de l'empereur est arrivé, annonçant que celui-ci ne feroit la paix que conjointement avec l'Angleterre ; et de - là, grande joie et grand empressement d'en conclure qu'une nouvelle campagne va s'ouvrir. Nous sommes fâchés de porter atteinte aux douces illusions de ces imaginations anti-pacifiques ; il le faut pourtant, car il faut dire la vérité. Le courier dont ils ont apparemment seuls la confiance, n'est point arrivé ; le *sine quâ non* pour une négociation commune avec l'Angleterre, n'a point été proposé ; seulement, il paroît que l'empereur s'entient à attendre pour le traité définitif, le congrès dont

l'établissement a été convenu par les premiers articles des préliminaires.

Quant aux préparatifs que l'on ne cesse d'annoncer de la part de l'Autriche, il est certain qu'on les a beaucoup exagérés; il est même constant que les levées en Bohême se sont extrêmement ralenties. Ils doivent donc nous inspirer d'autant moins d'inquiétude, qu'il n'y a pas de raison pour les croire dirigés contre nous, à moins qu'ils ne soient la simple pratique de cette maxime, devenue vulgaire en Europe: Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre.

(Extrait du journal officiel.)

Les principes révolutionnaires commencent, dit-on, à fermenter dans les têtes espagnoles, et ce qu'il y a de singulier, c'est que là, ce sont les grands qui veulent une révolution. Grand bien leur fasse!

Nous avons la certitude que le directoire a fait connaître à Buonaparte sa très ferme intention d'entretenir et de consolider plus que jamais les liens d'amitié et de bonne intelligence qui unissent la république française et l'honorable corps helvétique.

Les nouvelles d'Allemagne ne parlent que de l'augmentation rapide des forces militaires de toutes ces puissances; et les gazettes ne contiennent que des conjectures sur les probabilités d'une prochaine rupture entre elles.

L'Ami des Loix, un des confidentiels, assure que tout cela se fait d'accord avec la France, et que la paix avec l'Angleterre, une fois signée, la pacification générale ne tardera pas.

Celles de Hollande annoncent que la flotte est sortie du Texel, et qu'elle est composée de quinze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates; et il devra s'y joindre cent quatre-vingt-dix bâtimens marchands de toute grandeur, que le gouvernement a mis en réquisition, et qu'il a promis de payer.

Celles de Portugal apprennent l'arrivée en ce pays de plusieurs officiers étrangers destinés à commander les troupes, au grand mécontentement des officiers nationaux.

A Paris, après le retour de notre ministre aux Etats-Unis, le citoyen Adet, et l'arrêté qui rappelle de la Guadeloupe Victor Hugues, et confirme Jeannet, il n'y a rien de nouveau que l'ouverture de l'Elysée, des jardins d'Italie, du glacier du Pavillon d'Hanovre, et beaucoup de romans traduits de l'anglais.

A V I S.

Un mari qui depuis trois mois a quitté sa femme enceinte et chargée de trois enfans, est invité à lire le Courier républicain du 3 messidor.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Séance du 7 messidor.

Delarue, par motion d'ordre, rappelle que dans la session dernière, il fut fait par Mailhe, un rapport sur

les sociétés populaires, que la discussion en a depuis été ajournée; que cependant il importe enfin que le corps législatif prononce, et il demande en conséquence la réimpression du rapport et du projet, pour être aussitôt après, soumis à la délibération du conseil.

Duplantier: Le rapport n'a été fait qu'à la suite d'un message du directoire; je demande que le message soit aussi réimprimé.

Ces deux propositions mises aux voix, sont adoptées.

Un autre membre rappelle l'attention du conseil sur la motion d'ordre du Dumolard, relative à la situation politique de la France, envers les gouvernemens de Venise et de Gènes.

De nouveaux renseignemens, dit-il, nous sont parvenus; nous savons qu'il vient d'être conclu une convention entre le général Buonaparte, le ministre Faypoult et trois sénateurs de la république de Gènes; l'antique constitution génoise a disparu, un gouvernement provisoire la remplace, et c'est ce qu'annonce une lettre de Buonaparte, en forme de proclamation, publiée à Gènes.

Cette lettre n'a pas encore été répandue dans les papiers publics; mais j'en ai reçu copie; et je vais, si le conseil l'ordonne, en donner connoissance.

On en réclame le renvoi à la commission existante, et le conseil consulté prononce le renvoi.

Des négocians de Paris demandent si les jugemens des tribunaux de commerce rendus avant la loi qui a aboli la contrainte par corps, peuvent être exécutés aujourd'hui que la contrainte est rétablie, et si le droit de les exécuter appartient aux huissiers, maintenant que les gardes du commerce sont supprimés. Renvoyé à la commission existante.

Savary par motion d'ordre: Les troubles de la Vendée ont donné lieu à une foule de questions qui sont restées indéçises. Celle, par exemple, de savoir comment suppléer aux registres de l'état civil qui ont été le proie des flammes dans les communes incendiées, et à quelle époque les loix et actes du corps législatif seront exécutés dans les départemens de l'Ouest. Je demande qu'une commission soit chargée de vous faire un rapport sur la solution de ces difficultés. Adopté.

Damolard rappelle qu'il y a déjà deux décades qu'on promet un rapport sur l'abrogation de la loi du 9 floréal, concernant les pères et mères d'émigrés, mais que l'attente du conseil a été trompée; il demande qu'enfin le rapport soit fait, puisqu'il s'agit de révoquer une loi tout à la fois contraire à la constitution, et attentatoire aux droits de propriété.

Un membre annonce que le rapport n'a été retardé que par l'indisposition d'Emery rapporteur, mais qu'il a retenu la parole pour primidi prochain.

Gilbert-Desmolières, au nom de la commission des finances, reproduit à la discussion le projet de résolution dont voici les bases:

I. Les ordonnances et les bons visés ou non-visés pour être payés ainsi que les ordonnances et mandats d'anticipations, délivrés jusqu'à ce jour sur les contributions et autres revenus ordinaires, payables soit à la trésorerie, soit dans les départemens, seront rapportés à la trésorerie, qui après les avoir vérifiés, déterminera l'ordre successif de paiement.

(4)
II. Sont exceptées les ordonnances délivrées pour le service des hospices civils qui seront acquittées par les communes sur lesquelles elles ont été assignées.

III. En conséquence de l'article I, les payeurs et receveurs-généraux des départemens, ainsi que les receveurs particuliers des domaines nationaux, ne pourront acquitter ni recevoir en paiement lesdites ordonnances, bons et ordonnances d'anticipations, à peine d'en demeurer personnellement garans et responsables.

De nouvelles réclamations sont adressées par une foule de communes, contre l'aliénation des presbytères.

Eudes : Il faut enfin que le conseil se prononce sur cette question. Les soumissionnaires des presbytères négligent de payer le dernier sixième, parce qu'ils ne savent pas ce que deviendra leur soumission. Il importe donc de lever tous les doutes. Le travail de la commission que vous avez nommée, ne consiste qu'à revoir les loix rendues sur cette matière, et je demande qu'elle soit tenue de faire son rapport sous trois jours. Adopté.

On demande que le projet soit de suite mis aux voix ; Thibaudeau réclame la parole pour présenter des observations sur le dernier rapport fait par Gilbert-Desmolières.

Erreur dans l'évaluation des dépenses, erreur dans l'évaluation des recettes, absence de toutes mesures propres à assurer le service public, tels sont les vices qu'il y a remarqués ; il a fait à cet effet, le relevé des calculs présentés par Gilbert ; il y oppose ceux de Camus et de Treilhard, et il en conclut que la recette ne peut couvrir la dépense. Quels moyens cependant, dit-il, la commission a-t-elle présentés pour couvrir le déficit ? elle a proposé des réformes, et j'applaudis aux vues d'économie qu'elle vous a soumises ; mais elle a paru oublier les besoins du gouvernement ; elle s'est occupée du rétablissement de l'ordre dans nos finances, mais elle a négligé les moyens propres à assurer le service.

Est-ce le désir de la paix qui l'anime ; mais pour assurer la paix, faut-il refuser les fonds nécessaires, indispensables pour le service ? Le mot de *paix* est aussi prononcé dans l'assemblée des représentans d'un peuple voisin ; en Angleterre aussi, il y a un parti d'opposition qui désire de voir enfin cesser le fléau de la guerre ; mais toutes les opinions, toutes les intrigues, toutes les ambitions disparaissent devant la gloire et la sûreté de l'état ; toutes les autres puissances demeurent dans une attitude imposante, et nous qui avons conquis par nos victoires l'admiration de l'univers, nous voudrions poser les armes au moment où les négociations de paix vont s'ouvrir, lorsque nos ennemis restent armés ? C'est en effet poser les armes, que de refuser au gouvernement les moyens de continuer la guerre, lorsqu'il est encore indécis si nos vœux, si ceux de l'humanité entière seront entendus.

Thibaudeau revient ensuite au projet dont Gilbert a donné lecture ; que porte ce projet ? suspension du paiement des ordonnances délivrées par anticipation ; cette mesure ne lui paroît propre qu'à interrompre tout-

à-coup le service, en éloignant du gouvernement tous les fournisseurs qui refuseront désormais de traiter avec lui à crédit, aux conditions même les plus avantageuses, parce qu'ils craindront pour l'avenir la suspension de paiemens ordonnés par le passé, et il invoque en conséquence l'ajournement jusqu'à ce que la commission ait présenté les moyens d'assurer le service.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Gilbert-Desmolières répond que le meilleur moyen d'assurer le service, est d'empêcher que les fonds, dont la rentrée est certaine, ne puissent être absorbés par les ordonnances délivrées par anticipation, et soient exclusivement consacrés à acquitter les dépenses futures.

Crassous insiste pour qu'avant de rien statuer, on charge la commission des finances de présenter le tableau exact des recettes journalières, pour assurer le service extraordinaire.

Appuyé, s'écrient une foule de membres.

D'autre part, on invoque l'ajournement de la discussion, et l'ajournement mis aux voix est prononcé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 messidor.

La séance a été consacrée à discuter la résolution du 30 germinal, sur les transactions entre particuliers, portant qu'il sera dressé un tableau de dépréciation du papier-monnaie.

Lacaze et Mollevaut ayant été entendus, le premier pour, le second contre, le conseil a de suite fermé la discussion, et approuve la résolution à une grande majorité.

Séance du 6 messidor.

D'après un rapport par Pêcheur, on approuve une résolution du 8 ventose, relative au mode de liquidation des créances exigibles, prescrit par les articles 15 et 27 du décret du 24^e jour du premier mois de l'an 2.

Le conseil s'occupe ensuite de la discussion d'une résolution du 14 pluviôse, concernant l'imprimerie de la république.

Séance du 7 messidor.

On approuve deux résolutions, l'une du 3 messidor qui autorise le directoire à envoyer de nouveaux agens à S. Domingue, l'autre qui valide les opérations de l'assemblée communale, tenue le 1^{er} germinal à Montfort, département du Gers, dans le lieu indiqué par l'administration municipale.

Thiebaut fait rejeter la résolution du 11 prairial, qui avoit pour but d'annuler les opérations de l'assemblée communale, tenue le 10 germinal à Saint-Agathon, département des Côtes-du-Nord.

ANNONCE.

Discours et rapport fait par Camille Jordan, sur la liberté, l'exercice et la police de tous les cultes, dans la séance du 29 prairial an 5. A Paris, chez Lepetit, libraire, quai des Augustins, n^o. 31 ; et chez H. Neuville, libraire, rue des Grands-Augustins, n^o. 31. Prix, 20 sous, franc de port.

A. J. H. POUJADE-L.